



PROJET ASSOCIATIF

2026-2030

Un engagement solidaire pour une société inclusive et écoresponsable

UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET ASSOCIATIF 2026 – 2030 RÉSOLUMENT PARTICIPATIVE, INNOVANTE ET IMPLIQUANTE...

Notre Projet Associatif 2026-2030 est le fruit d'un travail de co-construction de plusieurs mois avec nos adhérents, notre direction générale, l'ensemble de nos personnels et en concertation avec nos partenaires institutionnels et associatifs.



Notre histoire...

Créée le 15 janvier 1916 à Boulogne-sur-Mer à l'initiative de Monsieur Justin BEQUIGNON, inspecteur d'Académie, des Inspecteurs primaires et des instituteurs, l'association est alors dénommée « Oeuvre des Pupilles de l'École Publique du Pas-de-Calais ». Dès sa création, « L'Association du Pas-de-Calais insiste sur le fait que l'École doit remplacer pour l'orphelin la famille absente. Confidente émue des premiers éclairs de sa pensée comme des premiers élans de son cœur, l'École prend l'enfant « en affection » et devient sans effort sa seconde famille. C'est elle qui sera la gardienne vigilante et dévouée de l'orphelin, qui lui ouvrira l'asile protecteur où l'enfant trouvera mieux que la sécurité : les guides, les amis et les frères. »

Des comités locaux se constituent dans le département à partir des années 1920, ils ont pour but : « apporter aux enfants visés par l'article 1er de la loi du 27 juillet 1917, qui fréquentent les établissements d'enseignement public ou qui sont appelés à les fréquenter par la volonté de leur mère ou de leur tuteur, l'assistance matérielle et morale dont ils auront besoin jusqu'à l'âge où ils seront se suffire à eux-mêmes. »

Le 18 mars 1937, l'oeuvre des pupilles de l'école publique – Section du Pas-de-Calais se constitue en association loi 1901 et gère des écoles de plein air et des centres de vacances.

En 1973, l'association procède à l'achat d'un bâtiment, propriété d'un ancien brasseur, 7 Place de Tchecoslovaquie, à Arras, dans lequel est envisagée la création d'un CMPP.

L'association se développe au rythme des évolutions réglementaires et statutaires et élargit son champ d'action en apportant une assistance aux enfants et adolescents de l'enseignement public en revendiquant les droits communs pour tous (parution JO du 17 avril 1974). Elle adopte alors la dénomination qui est aujourd'hui la sienne : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais.

A partir de cette date, Les PEP62 étendent, en complément du domaine éducatif et Loisirs, leur intervention dans le médico-social auprès des élèves en situation de handicap (physique, sensoriel ou intellectuel), en s'impliquant dans la création et la gestion d'établissements, de services et de dispositifs ainsi que dans le secteur social.

Notre identité...

L'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du département du Pas-de-Calais est affiliée à la Fédération Générale des PEP.

L'ADPEP 62 participe au réseau PEP afin de développer une diversité de compétences complémentaires au service de la collectivité permettant d'atteindre ses objectifs d'accès aux droits, d'émancipation et de participation. Les PEP partenaires des politiques publiques, oeuvrent pour développer des projets innovants au service des territoires.

Le projet associatif des PEP 62 s'inscrit dans les objectifs opérationnels du 6ème projet fédéral 2023 - 2027 :

Agir pour une société démocratique, inclusive, solidaire et écoresponsable

Ensemble, les associations PEP constituent une fédération militante d'éducation populaire, actrice de l'économie sociale et solidaire, partenaire et défenseur de l'école publique, pilier du mouvement associatif.

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de la république, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et Solidaire, de développement social, local et durable.

Notre vision : être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique d'innovation permanente pour promouvoir les valeurs de solidarité, d'égalité aux droits et de bienveillance.

Nos missions : accueillir et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité et leurs aidants en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.



Nos valeurs et nos principes...

Les PEP 62 agissent dans le cadre de nos valeurs et principes fondateurs et indissociables de notre identité qui constituent notre force militante.

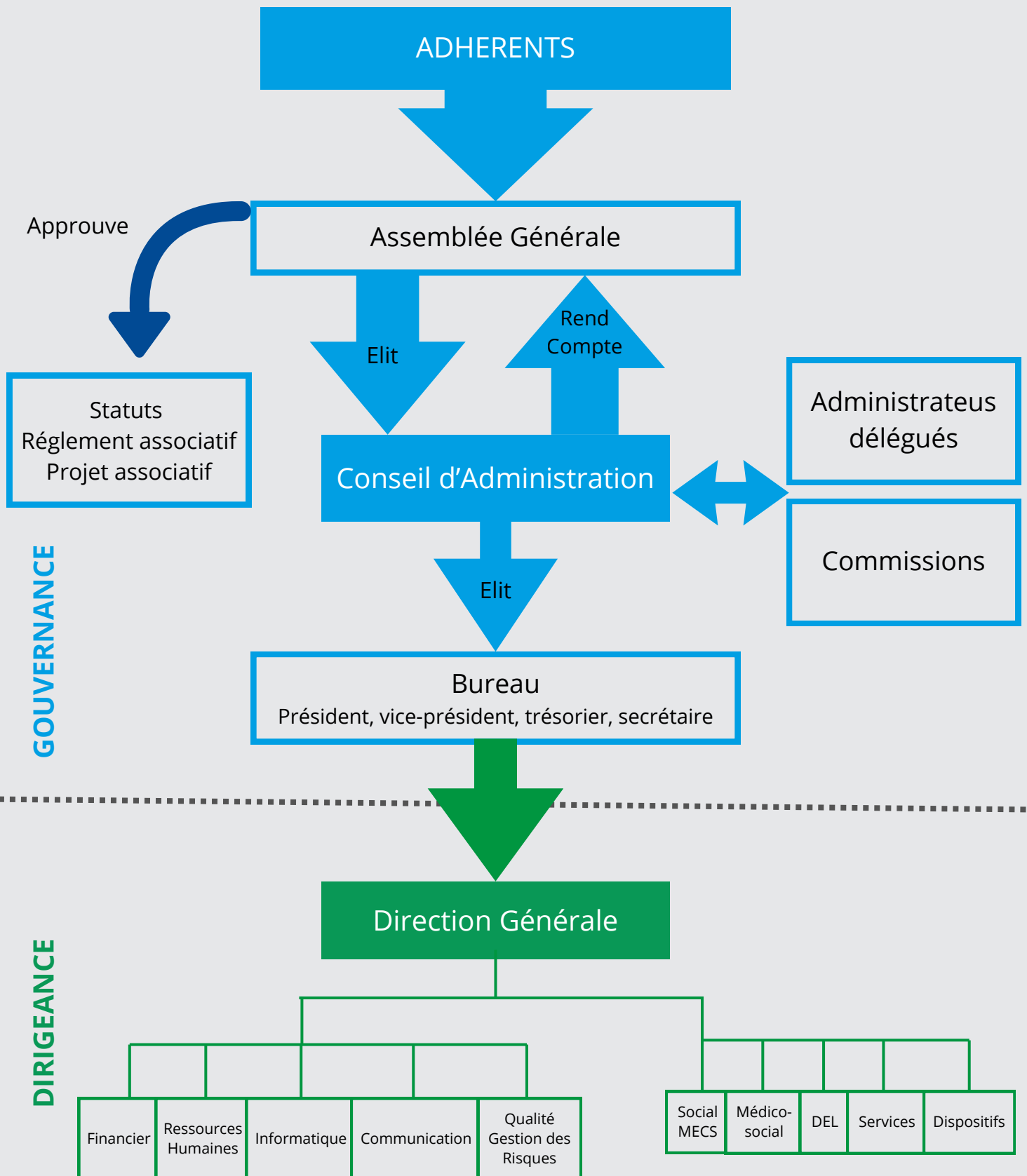
Nos valeurs :

- la solidarité en direction de toutes les personnes : personnes en rupture de lien social ou du fait d'une situation d'urgence, personnes ayant besoin d'un accompagnement éducatif, social ou/et médicosocial et personnes éloignées de la culture et des loisirs ;
- la laïcité qui nous oblige au respect de la liberté de conscience et de l'égalité de toutes et tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions ; l'inclusion visant au respect des droits de chacun pour l'éducation, la scolarité et l'insertion professionnelle par l'autonomie dans le cadre de la co-construction des parcours de vie des enfants, des adolescents et des adultes ;
- la citoyenneté dans ses principes fondamentaux de la démocratie : égalité, liberté, respect des droits de chacun et de la dignité individuelle ;
- la responsabilité sociétale nous donnant obligation de concourir au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales en inscrivant notre action dans le respect des principes de l'économie sociale et solidaire dans la continuité des projets précédents tout en tenant compte de l'amplification des expertises de nos salariés, des évolutions sociétales, sociales et institutionnelles ainsi que des besoins de plus en plus prégnants des jeunes en situation de fragilité et de leur famille.

Au regard de l'évolution des attentes et des besoins de la société depuis plus d'un siècle, les PEP 62 s'engagent à œuvrer pour le respect des droits de l'enfant et du jeune adulte : droit à la vie, au respect et à l'égalité, de vivre en famille, à l'école pour tous, à la santé et à l'accompagnement du handicap, au travail et à la vie sociale, aux loisirs, à la culture, au sport, à une justice adaptée à son âge, au droit à la protection.



Notre organisation...



Nos acteurs...

Les PEP 62 s'engagent :

- à redynamiser notre force militante de notre association : les bénévoles (occasionnels ou non), les adhérents, les élus (administrateurs), les administrateurs associés, les administrateurs qualifiés ;
- à faire appel à la générosité publique pour bénéficier de dons, de donations et de legs ;
- à améliorer l'expertise et les compétences de nos professionnels par le développement de la formation ;
- à recruter et fidéliser les personnels.



Nos bénéficiaires...

Les PEP 62 s'engagent auprès de nos « pupilles » : les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les adultes fragilisés dans leur vie en raison soit de leur situation sociale, soit de leur situation de handicap, soit de leur santé ou lors d'un événement imprévu exceptionnel.

Nos secteurs d'activités...

Les PEP 62 s'engagent dans :

- le secteur social
- le secteur médico-social
- le secteur de politiques éducatives vacances, loisirs, culture et sport (PEVLCS)
- le secteur des politiques éducatives et sociales de proximité (PESP).

Ces secteurs développent de façon transversale les activités de prévention, d'accueil, d'accompagnement, de soins thérapeutiques, de proposition de séjours de vacances, de loisirs, de culture, de sport, d'outils, de ressources, de formation...

Nos services, nos établissements, nos dispositifs...

Les PEP s'engagent au sein de :

- nos services de la direction générale : Direction des Ressources Humaines, Direction Administrative et Financière, Direction du service Qualité et Gestion des risques, Service Informatique et Communication
- nos services internes : Domaine Educatif et Loisirs (Service des Politiques Educatives, Vacances, Loisirs, Culture et Sports, Service des Politiques Educatives et Sociales de Proximité, Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes et Collégiennes) ;
- en lien avec l'Education Nationale : Service d'Accompagnement Pédagogique A Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole, le programme TED-I – Travail, Ensemble, à Distance et en Interaction et AMAE – Dispositif de repérage précoce, d'accompagnement et de liaison dédié aux adolescents en situation de rupture de lien avec la scolarité et l'environnement social
- nos établissements : Maison d'Enfants à Caractère Social, Centres d'Action Médico-Social Précoce, Centres Médico-Psycho Pédagogiques, Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
- nos dispositifs : Attente Active, Unités d'Enseignement Maternel Autisme, Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme, Equipes Mobiles Petite Enfance, Equipe de Diagnostic Autisme de Proximité, Plateformes de Coordination et d'Orientation intérieures (0 – 6 ans / 7 – 12 ans), Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées, Equipe Mobile d'Appui Médico-Social à la Scolarisation, Dispositif d'Insertion dans la Vie Active et pour l'Accompagnement à l'Autonomie, Dispositif de Maintien et d'Accompagnement à Domicile, Dispositifs d'Accompagnement Précoce et Intensif...
- nos actions de solidarité : « aide solidaire d'urgence » en réponse aux demandes d'aide d'urgence pour accompagner nos bénéficiaires, nos adhérents pour une scolarité réussie ou/et une meilleure préparation à la vie sociale et professionnelle.



Nos partenaires...

Les PEP 62 s'engagent à répondre de manière efficiente aux attentes de nos partenaires institutionnels

- ARS – Agence Régionale de Santé
- Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale
- CDAPH – Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CAF – Caisse d'Allocations Familiales
- Assurance Maladie
- Les hôpitaux
- La région
- Les Préfectures de Région, de département
- Communauté d'agglomération et communauté de communes
- Communes (Politique de la ville) ...

à collaborer en complémentarité et en interaction avec des partenaires associatifs sur nos territoires

à nouer des relations de partenariat avec des partenaires privés.



Pas-de-Calais
Mon Département



ministère
éducation
nationale





Nos quatre engagements pour 2026 - 2030



Engagement N°1

Œuvrer à l'amélioration de l'accompagnement des différents publics suivis de la petite enfance aux adultes

L'ENGAGEMENT -

L'association s'engage à identifier les possibilités de renforcer la qualité de l'accompagnement du public et de leurs familles sur l'ensemble du parcours par une démarche centrée sur la bientraitance, l'adaptation, l'harmonisation, l'expertise et l'innovation des pratiques.

LE POURQUOI -

Face à l'étendue des besoins d'accompagnement médical, social et éducatif des publics dans et hors du Pas-de-Calais, les PEP 62 se veulent être un acteur engagé. L'association apporte des solutions à toutes les étapes de l'accompagnement et s'inscrit dans les objectifs d'une société inclusive et solidaire.

Le COMMENT -

Les PEP 62 travaillent à augmenter la qualité de l'accompagnement à toutes les étapes du parcours par la transformation de l'offre, l'innovation et l'expérimentation.

Les PEP 62 garantissent un environnement bienveillant

- Accueillir
- Confirmer ou renforcer les modalités d'accueil, d'attente ou de réorientation vers d'autres structures
 - Accompagner
- Consolider, transformer et diversifier l'offre d'accompagnement
- Renforcer la cohérence du parcours de la personne accompagnée, en développant les partenariats.
- Soutenir à la parentalité
- Étendre la notion de « familles » à celle de « pair-aidance » (faire bénéficier les familles et les personnes accompagnées de l'expérience vécue)
- Développer la vie des établissements pour favoriser l'expression et l'intégration des familles au sein des structures, en réponse ou au-delà des attendus réglementaires
- Encourager les capacités d'autodétermination adaptées au public
- Soutenir les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité et leurs proches aidants dans la recherche de solutions adaptées, qualitatives et évolutives en fonction de leurs besoins
- Favoriser et veiller à l'inclusion dans le milieu ordinaire par un accès aux droits communs
- Encourager les pratiques sportives et culturelles comme supports d'inclusion sociale, sources d'engagement et d'épanouissement.
 - Sécuriser la fin de l'accompagnement
- Améliorer la fin de prise en charge du suivi thérapeutique
- Préparer et accompagner chaque public à la sortie des dispositifs
- Etudier toutes modalités pour éviter les ruptures de parcours
 - Protéger
- Renforcer la prévention de toute pratique non-éthique
- Garantir la confidentialité des données personnelles, dont les données numériques
- Faire la prévention des conduites et usages à risques
- Promouvoir la bientraitance

Engagement N°2

Faire grandir l'expertise professionnelle individuelle, collective et solidaire des PEP 62.

L'ENGAGEMENT -

L'association s'engage à :

- renforcer la coopération au sein des équipes et entre les équipes
- accompagner les collaborateurs vers une évolution de leurs compétences nécessaires à la qualité de service attendu
- mettre en place les conditions de travail propices au plein accompagnement des publics suivis.

LE POURQUOI -

Garantir un parcours de qualité des personnes accompagnées par la mobilisation pleine et entière des professionnels des PEP 62.

LE COMMENT -

Promouvoir l'attractivité, l'accueil et la fidélisation des talents

- en mettant en évidence les plus-values de la pratique pluridisciplinaire
- en communiquant sur les atouts existants et à venir.

Faciliter la pratique des professionnels de l'association en améliorant la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT).

La QVCT recouvre six sujets, d'une égale importance :

- Organisation, contenu et réalisation au travail
- Soutenir les projets émanant des professionnels
- Veiller à l'efficacité des modalités de travail.
 - Projet stratégique et management
- Mettre en œuvre et garantir une organisation fondée sur l'écoute et la bienveillance
- Structurer et favoriser les moments de rencontre entre professionnels
 - Égalité au travail
- S'assurer d'un traitement égal des collaborateurs par des règles et procédures claires et transparentes.
 - Dialogue professionnel et dialogue social
- S'assurer de la bonne tenue du dialogue social et du dialogue professionnel au sein des PEP 62
- Garantir la diffusion des informations associatives à l'ensemble des salariés
- Garantir des relations professionnelles fondées sur l'écoute, la bienveillance, la confiance et la co-construction.
 - Compétences et parcours professionnels
- Accroître et valoriser l'expertise et les compétences par le développement de la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels
 - Santé au travail et prévention
- Sensibiliser aux pratiques respectueuses et renforcer l'efficacité des procédures d'alerte.
- Poursuivre une démarche de prévention des risques.

Engagement N°3

Développer une gouvernance participative au service de valeurs partagées

L'ENGAGEMENT -

L'association s'engage à renforcer la cohésion, la solidarité et la dimension participative avec l'ensemble des parties prenantes.

LE POURQUOI -

Comprendre les attentes, identifier les besoins et innover nécessite la mise en place d'une réelle qualité de dialogue entre l'association, les établissements et services et les parties prenantes.

Mettre en œuvre efficacement et finalement démontrer sa valeur ajoutée sociale nécessite un total alignement entre les intentions et l'exécution notamment à travers la mise en avant des notions de sens et de solidarité.

LE COMMENT -

En affirmant ses valeurs

- Conforter et favoriser un lien de proximité et de confiance entre la gouvernance et les professionnels.
- Construire ensemble est au cœur de notre fonctionnement interne mais également dans nos pratiques collaboratives de travail avec nos partenaires
- S'inscrire dans une complémentarité d'actions, de projets au sein du réseau PEP (ARPEP, FGPEP) et au sein du réseau d'ESS (Economie Sociale et Solidaire)
- Travailler au développement d'un sentiment d'appartenance associative
- Développer des actions de diffusion d'une culture commune
- Garantir les comportements éthiques
- Communiquer sur la stratégie, les performances et les actions de l'association
- Renforcer un lien de proximité entre la gouvernance et les établissements notamment en organisant des événements associatifs

En devenant plus participative :

- Interroger le mode de gouvernance en ouvrant vers de nouveaux acteurs afin de pérenniser le modèle associatif et susciter le choix du bénévolat, de l'adhésion, de l'engagement et du mécénat

Les PEP 62 œuvrent à donner la parole aux familles au sein de l'association

- Favoriser l'expression des familles au sein de l'association.

Engagement N°4

Piloter une structure qui actionne tous les leviers de l'efficacité

L'ENGAGEMENT -

L'association s'engage à mettre en place les conditions et les moyens à la bonne avancée des travaux sur les engagements et à communiquer régulièrement sur les avancées

LE POURQUOI -

La définition des engagements et le bon accomplissement des pistes de travail nécessitant le renforcement d'une gouvernance stratégique qui organise, supervise et évalue l'avancée des projets et une optimisation des moyens.

LE COMMENT -

En structurant les organes de gouvernance et de direction afin de faire avancer l'ensemble des axes de travail du projet associatif

- Poser les organes de supervision de l'avancée des dossiers et les faire vivre
- Rechercher les synergies entre engagements du projet associatif et les commissions
- S'assurer que la dirigeance puisse disposer des ressources et du temps nécessaires au bon avancement des actions.
- Consolider le comité d'éthique afin de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des actions

En faisant de sa démarche R.S.O. (Responsabilité Sociétale des Organisations), un élément structurant de sa pérennité et des thématiques sociales, environnementales et de gouvernance associée.

- Mettre en place un dispositif de pilotage de la R.S.O.
- Définir les orientations qui structureront la démarche R.S.O., en hiérarchisant les priorités d'action.
- Poser les politiques spécifiques, les objectifs à atteindre et les moyens à consacrer
- Définir en priorité une politique environnementale, au bénéfice des générations futures.

En tirant profit du potentiel d'une communication associative accompagnée par le service dédié

- Adapter un plan de communication dont les objectifs et les supports incluent l'association, les établissements et les services
- Promouvoir une communication accessible à tous

En mesurant la pertinence des outils d'Intelligence Artificielle et ses implications sur nos modes de fonctionnement, pour pouvoir se positionner sur son éventuelle utilisation.

L'évaluation de notre projet associatif

L'évaluation anticipée et préparée en amont des actions menées joue un rôle majeur d'indicateur de réussite ou d'échec. Elle permet alors la régulation et l'évolution des actions et plus largement du projet associatif. Elle doit mesurer la bonne marche de notre projet associatif et vérifier si les objectifs sont atteints. Elle est à l'origine des modifications et/ou de la réorientation du projet associatif en fonction des éléments qu'elle met en évidence. Elle permet d'appuyer et de légitimer les prises de décisions sur ces éventuels ajustements ou changements à adopter ou encore justifier la réalisation partielle d'actions.

La commission « Projet associatif » est chargée d'établir un document annexe pour définir pour chaque orientation stratégique des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs selon les actions afin d'assurer un suivi régulier et mesuré des actions du projet associatif. En effet, les critères et/ou les formes de l'évaluation choisies doivent avoir fait l'objet d'une réflexion préalable afin qu'elle puisse être la plus facile et la plus opérante possible.

Ce suivi d'évaluation se réalise sous différentes formes :

- des bilans intermédiaires
- une évaluation annuelle présentée lors de l'assemblée générale ordinaire
- une enquête auprès des adhérents et des personnels à mi-parcours
- des questionnaires sur des actions précises
- un bilan final à l'issue des cinq ans.

